

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 164-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.578

Déposée le: 01.06.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Dunning (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 13

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 04.06.2015

N° d'ACE: 967/2015 du 19 août 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: Non classifié



Quelle est la stratégie du COSTRA concernant la formation des enseignant-e-s à la HEP-BEJUNE?

En avril 2015, la démission d'un commun accord de M. Richard-Emmanuel Eastes a été annoncée pour la fin de l'année académique 2014-2015. La raison évoquée par le COSTRA est l'ambition de M. Eastes de positionner la HEP au-delà de l'horizon 2020, mais pas envisageable pour l'heure en raison des conditions actuelles. La HEP-BEJUNE aurait besoin de davantage de stabilité dans son fonctionnement.

La raison évoquée de la démission nous interpelle car c'est justement la raison de la nomination. Nous nous permettons donc de poser un certain nombre de questions sur la stratégie et les objectifs définis par le COSTRA et le canton pour la HEP.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi M. Richard-Emmanuel Eastes a-t-il démissionné de sa fonction moins d'un an après sa nomination?
2. Quelle était la stratégie du COSTRA concernant la formation des enseignant-e-s lors de la nomination de M. Richard-Emmanuel Eastes ? Quels objectifs devait-il atteindre ?

3. La stratégie et les objectifs définis par le COSTRA étaient-ils atteignables et bien définis ?
Le recteur en place a-t-il suivi la stratégie et les objectifs définis par le COSTRA ?
4. Quels sont la vision, la stratégie et les objectifs actuels du COSTRA concernant la politique de formation des enseignant-e-s pour les années à venir ? Ont-ils changé depuis la nomination de M. Richard-Emmanuel Eastes ?
5. Si la stratégie et les objectifs ont changé, quelle en est la raison ?
6. Quelles sont les conséquences de la démission d'un commun accord de M. Richard-Emmanuel Eastes pour le canton de Berne, pour la HEP-BEJUNE et pour le prochain recteur ?
7. La situation actuelle fragilise la HEP-BEJUNE. Cela ne risque-t-il pas de mener au démantèlement de la HEP-BEJUNE à terme ? Dans ce cas-là, quelles seraient les conséquences pour le canton de Berne ?
8. Y a-t-il des difficultés particulières à la HEP ou sur l'un de ses sites qui rendent le travail du recteur et la mise en place d'une stratégie conforme aux objectifs du COSTRA inatteignables ?

Motivation de l'urgence :

Un recteur ou une rectrice doit être nommé-e (en intérim) pour l'année académique 2015/2016 et il est urgent de redéfinir le profil de son poste et les objectifs qu'il ou elle devra réaliser.

Réponse du Conseil-exécutif

1. M. Richard-Emmanuel Eastes a démissionné de sa fonction moins d'un an après sa nomination car il a estimé, en accord avec le Comité stratégique, que la structure institutionnelle n'était pas suffisamment consolidée pour s'engager dans une direction prospective telle qu'imaginée au moment de son engagement.
2. Au moment de la nomination de M. Eastes, les objectifs et l'orientation stratégique générale de la HEP-BEJUNE avaient été fixés par le Comité stratégique : la mission de la HEP-BEJUNE est de former des enseignants et des enseignantes capables d'éduquer les citoyens et citoyennes de la future génération. Par contre, le développement du plan stratégique de la HEP-BEJUNE est du ressort du Recteur et du Rectorat. A cette fin, le Comité stratégique avait choisi en M. Eastes un nouveau recteur dont la vision était manifestement tournée vers le futur. Le projet développé par M. Eastes visait notamment à consolider d'ici 2020 une culture de tertiarisation de l'enseignement, des activités de recherche au service de la pratique et une généralisation du numérique, tout en fédérant les collaborateurs et collaboratrices de l'institution autour de ses projets. L'objectif final était de faire de la HEP-BEJUNE une école de référence encore mieux reconnue dans sa région et dans le nouveau contexte du paysage suisse des Hautes écoles pédagogiques, ceci malgré sa petite taille.

3. Dans un contexte de croissance des effectifs et de perspectives financières difficiles pour toutes les institutions publiques, ces objectifs, tout à fait partagés par le Comité stratégique, se sont révélés être prématurés et difficilement atteignables avant que la HEP-BEJUNE ne soit stabilisée dans sa nouvelle forme organisationnelle. Cette préoccupation prioritaire conjuguée avec la nécessité de stabilisation se sont avérées des obstacles à une réalisation rapide du projet de M. Eastes.
4. De manière générale, la vision, la stratégie et les objectifs à moyen et à long terme du Comité stratégique n'ont pas changé. Ceci dit, le Comité stratégique estime qu'à court terme, la priorité doit être donnée à la stabilisation du fonctionnement de l'institution, à la clarification du système de communication interne et aux rapports de travail entre collaborateurs et collaboratrices.
5. Etant donné que l'orientation stratégique et les objectifs généraux n'ont pas changé, les priorités stratégiques immédiates ont dû être adaptées en conséquence par le Comité stratégique ainsi que par le Recteur sortant lui-même ; force fut de constater que les aspects les plus ambitieux de la stratégie n'étaient pas réalisables à court et moyen terme.
6. En premier lieu le Conseil-exécutif tient à souligner que les difficultés rencontrées dans la stabilisation de la conduite de la HEP-BEJUNE n'affectent pas immédiatement la qualité de la formation des futurs enseignants et enseignantes, les formateurs et formatrices ayant à cœur de remplir leur mission de manière très professionnelle. Pour le canton de Berne, les conséquences de la démission de commun accord de M. Eastes se situent surtout au niveau de l'image de la gouvernance de la HEP-BEJUNE. Cette décision doit être vue comme conséquence d'un sérieux malaise interne qui n'avait peut-être pas suffisamment été pris en compte lors de la définition du profil du futur recteur. Pour la mission principale de la HEP-BEJUNE, la formation des futurs enseignants et enseignantes, cette décision n'a qu'une incidence marginale : les étudiants et étudiantes sont peu concernés directement et l'école continue à fonctionner et à assurer la qualité de son enseignement. Il est difficile d'anticiper les conséquences que cette décision pourra avoir pour le prochain recteur ou la prochaine rectrice. Les semaines à venir seront consacrées à mettre en place un intérim – une période transitoire qui durera plusieurs mois – et à préciser le profil du poste à mettre au concours. L'objectif du Comité stratégique est de ramener rapidement une certaine sérénité qui permettra à l'école de se projeter vers l'avenir.
7. Non, la situation actuelle n'amènera pas au démantèlement de la HEP-BEJUNE à terme car les trois cantons signataires du concordat HEP-BEJUNE sont solidaires et fermement décidés à maintenir leur collaboration dans la formation des enseignants et des enseignantes de la région BEJUNE. La volonté du Comité stratégique d'agir rapidement et d'assurer la gouvernance de la HEP avec un appui ad intérim pour se donner le temps de mettre à jour la définition du profil du recteur ou de la rectrice doit être vue comme l'expression d'une volonté politique claire de maintenir la HEP-BEJUNE en tant qu'institution tricantonale commune de formation des futurs enseignants et enseignantes.
8. Non, à la connaissance du Conseil-exécutif, mise à part la problématique de stabilisation indiquée dans les réponses précédentes, il n'y a pas de difficultés particulières identifiées à l'heure actuelle à la HEP ou sur l'un de ses sites qui rendent le travail de direction de l'institution irréalisable et la mise en place d'une stratégie conforme aux objectifs du Comité stratégique inatteignables.

La mise en place d'un fonctionnement interne stable de l'institution paraît tout à fait réalisable avec l'entrée en fonction rapide d'un accompagnement ad intérim du Rectorat et une mise à jour du profil du recteur ou de la rectrice mettant la priorité sur un fonctionnement serein et efficace de la HEP-BEJUNE.

Destinataire :

- Grand Conseil